

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| DIRECTION GÉNÉRALE DE  L’ADMINISTRATION ET DE LA  MODERNISATION  ------  DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES  ------  MISSION MINISTERIELLE DES ACHATS | | dIRECTION GÉNÉRALE DE L’ADMINISTRATION ET DE LA MODERNISATION  ------  DIRECTION DE lA SECURITE DIPLOMATIQUE |  |  |  |  |  |
|  |  | |  |  |  |  |  |

# Questionnaire à destination des entreprises pouvant répondre au besoin suivant :

**25051\_DSD\_ Acheminement et fret hors normes de la valise diplomatique**

**Présentation du projet :**

La Mission de la valise diplomatique du gouvernement français (VD) est rattachée à la direction de la sécurité diplomatique (DSD) au sein du ministère de l’Europe et des affaires étrangères (MEAE).

**Cette Mission organise, coordonne et contrôle toutes les expéditions diplomatiques de la République française. Elle a une compétence interministérielle et centralise les envois assurés par l’ensemble des institutions bénéficiaires du service.**

La Mission de la Valise diplomatique du gouvernement a la charge de veiller à l’application des stipulations de **l’article 27 de la Convention de Vienne du 18 avril 1961** sur les relations diplomatiques et les expéditions officielles du gouvernement français, ainsi qu’à l’application des dispositions spécifiques dans ce cadre.

Les acheminements peuvent être réalisés par voies de transport traditionnel (voies aérienne, maritime ou terrestre). Ils peuvent également être effectués, si besoin est, par transport combiné.

**Objet et enjeux de cet appel d’offre :**

L’appel d’offres a pour objet la prise en charge et l’acheminement (par voies aérienne, maritime, terrestre ferroviaire ou multimodale) **de porte à porte** **sous immunité diplomatique** **depuis la France**, de marchandises diverses de fret hors normes appartenant ou confiées aux services centraux du ministère de l’Europe et des affaires étrangères, **vers ses implantations à l'étranger** (missions diplomatiques ou consulaires, résidences des ambassadeurs, résidences administratives, représentations permanentes auprès des organisations internationales, commissions et sites de conférences internationales, bureaux..).

Le Titulaire s’engage à une obligation de résultat à l’égard de la personne publique. Il s’engage à enlever et le cas échéant conditionner, stocker, acheminer, livrer dans les délais impartis, les marchandises à destination des sites concernés selon les conditions des cahiers des charges.

Il s’engage à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires afin de pouvoir disposer des marchandises et à en préserver leur intégrité.

Le marché est divisé en quatre lots en fonction des destinations. Chaque lot a la forme d’un accord-cadre à bons de commande mono attributaire, passé en application des articles L2125-1-1, R.2162-2 et suivants du Code de la commande publique.

* **LOT n°1 :** acheminement par voies aérienne, maritime ou terrestre à destination du **continent africain et de la péninsule arabique**
* **LOT n°2 :** acheminement par voies aérienne, maritime ou terrestre à destination de l**’Europe**
* **LOT n°3 :** acheminement par voies aérienne, maritime ou terrestre à destination du **continent américain**
* **LOT n°4 :** acheminement par voies aérienne, maritime ou terrestre à destination de l’**Asie** (hors péninsule arabique) et **Océanie**

**Préambule :**

L’organisation du sourcing s’inscrit dans le cadre de l’article R2111-1 du code de la commande publique (afin de préparer la passation d'un marché, l'acheteur peut effectuer des consultations ou réaliser des études de marché, solliciter des avis ou informer les opérateurs économiques de son projet et de ses exigences. Les résultats des études et échanges préalables peuvent être utilisés par l'acheteur, à condition que leur utilisation n'ait pas pour effet de fausser la concurrence ou de méconnaître les principes mentionnés à l'article [L.3](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000037701019&idArticle=LEGIARTI000037703236&dateTexte=&categorieLien=cid) du code de la commande publique).

Ces échanges préalables avec les fournisseurs permettent de mieux connaître les conditions du marché et de disposer d’une connaissance plus approfondie des solutions techniques existantes. Ils permettent également de mûrir le besoin, de définir les stratégies d’achats et de réaliser une consultation plus efficace et performante au titre d’un projet d’achat

Toutefois les acteurs dans le projet d’achat sont tenus de veiller à l'égalité de traitement des candidats et à ce que cette démarche ne vienne pas fausser la concurrence ou orienter le cahier des charges.

Tous les échanges oraux et toutes les informations partagées dans ce cadre sont strictement confidentiels et soumis au respecter la propriété intellectuelle et la confidentialité des données fournisseurs au titre de la protection du secret des affaires (Loi n° 2018-670 du 30 juillet 2018 relative à la protection du secret des affaires).

En particulier, côté Administration, nous garantissons la conservation et l’organisation de cette protection. L'utilisation exclusive par des personnes ayant à en connaître est pour le strict besoin du service.

Dans le cadre de la mise en place du renouvellement de l’accord-cadre concernant l’acheminement (par voies aérienne, maritime, terrestre ou multimodale) **de porte à porte et sous immunité diplomatique** **depuis la France**, de marchandises diverses de fret « hors normes » **vers ses implantations à l'étranger** (missions diplomatiques ou consulaires) vous trouverez ci-dessous un questionnaire à renseigner.

**Toutes les informations sont confidentielles. Le sourcing ne présage en rien du résultat final de l’appel d’offres à venir.**

**Présentation de votre entreprise**

**Dénomination sociale :**

**Statut juridique :**

**Adresse :**

**Site web de l’entreprise :**

**Interlocuteur (point d’entrée) : Fonction exercée :**

**Courriel :**

**Téléphone :**

* **Pouvez-vous présenter rapidement votre entreprise et nous transmettre votre plaquette ?**

**(Taille, C.A., effectifs, filiales et compétences…) ;**

* **Votre entreprise est-elle implantée sur tout le territoire français ?**
* **Votre entreprise est-elle positionnée à l’étranger ?**
  + **Si oui, dans quel(s) pays ?**
  + **Pouvez-vous couvrir le monde entier ou, tout au moins, un lot de cet appel d’offres ?**
  + **Le cas échéant, sur quel(s) lot(s) seriez-vous susceptible de présenter une offre ?**
* **Disposez-vous d’un réseau de correspondants, de prestataires, de tractionnaires reconnus dans ce(s) pays ?**
* **Quels sont vos clients (en nombre et en % du CA par grand segment d’activités) ? :**
  + **Entreprises :**
  + **Administrations :**
* **Quelles sont vos références en lien avec l’objet du marché, notamment dans l’administration ?**
* **Quels sont vos critères en matière de politique RSE ?**

* **Comment prenez-vous en compte la réglementation RGPD ?**
* **Quels sont les services proposés  ?**
* **Quels sont les points vous différenciant de vos concurrents ?**
* **Etes-vous en mesure de proposer des prestations innovantes pour ce marché ?**

**Concernant les marchés publics :**

* **Avez-vous l’habitude de répondre à des appels d’offre de la fonction publique ?**
* **Connaissez-vous la plateforme de dématérialisation des achats de l’Etat :**

[www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

* **Quels sont les éléments qui conditionnent votre décision de répondre à un marché public (durée du marché, montant minimum ou maximum du marché, volume de repas, niveau d’exigences qualitatives, modalités de révision des prix, montant et plafonnement des pénalités, exigences en termes de garantie ? ...)**
* **Quels sont les freins face à ce type de marché ?**

**Organisation des prestations**

* **Quels sont les profils et l’organisation des équipes commerciale et administrative en charge du suivi du marché ? (Un interlocuteur dédié, numéro téléphonique dédié, adresse électronique dédié….)**
* **Le Titulaire du marché sera considéré comme chargeur connu vis-à-vis des compagnies aériennes conformément à la réglementation I.A.T.A. et agent habilité au sens du règlement UE n°2015/1998 fixant les mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l’aviation civile.**

**Le personnel du Titulaire devra faire l’objet d’une habilitation préfectorale conformément à l’article L 6342-3 du code des transports et accompagnée d’une formation sûreté, communément appelée 11.2.3.9.**

**Le personnel du Titulaire et ses exécutants doivent être formés et répondre aux exigences requises par la Mission de la valise diplomatique à savoir :**

* **faire l’objet d’un casier judiciaire vierge (B1),**
* **ne pas faire l’objet d’une procédure judiciaire en cours.**

**Pouvez-vous répondre à ces obligations ?**

* **La souscription d’une assurance incluant tous les frais afférents au transport (y compris détérioration des emballages et contenants) auprès d’une compagnie nationale ou multinationale sera imposée au Titulaire par la législation en vigueur dans les différents états. Pouvez-vous répondre à cette obligation ?**
* **Disposez-vous d’un outil de suivi permettant de retracer le parcours des expéditions ?**
* **Disposez-vous d’un outil statistique (par destination, service expéditeur, compagnie aérienne, etc…)**
* **Quel parc de véhicule comptez-vous utiliser ? (hybride, essence, GPL, GNV) ?**
* **Quelle est la politique environnementale de votre société appliquée dans l’exécution de vos prestations ? Notamment concernant les transports ?**

**Gestion de l’humain**

* **Recrutez-vous, parfois, par le biais d’Etablissements et Services d’Aide par le Travail ?**
  + **Si oui quels sont-ils ?**
* **Votre entreprise applique-t-telle des clauses sociales dans le cadre de l’exécution de marchés public ? Si oui lesquelles ?**
* **Quelles sont vos actions en termes de diversité et d’égalité professionnelle femmes-hommes ?**
* **Dans la négative, votre entreprise serait-elle en mesure d’appliquer des clauses sociales (Réseau ESAT, insertion des personnes éloignées de l’emploi, décrocheurs scolaires) pour certaines fonctions ?**
* **Travaillez-vous avec des sous-traitants ?**
  + - **Si oui, dans quels domaines ?**
    - **Sont-ils détenteurs de normes de qualité ?**
    - **Réalisez-vous des audits réguliers afin de surveiller la qualité de vos prestataires ?**
* **Compte tenu du caractère « sous immunité diplomatique » du fret, il est nécessaire de disposer de personnels opérationnels en France ou à l’étranger selon les envois. Comment gérez-vous cette contrainte de disponibilité ?  En cas d’absence, disposez-vous de personnels de remplacement immédiat ?**
* **Quel nombre d’agents allouez-vous pour chacun de vos clients ?**
* **Sur la partie opérationnelle (chauffeurs accrédités, agents exportations et importations sur sites…)**
* **Sur la partie administrative (gestion, facturation).**
* **Quels outils avez-vous mis en place pour rendre compte du travail effectué et de la qualité de service auprès de vos clients ?**

**Politique de prix**

* **Quels sont les leviers permettant d'optimiser le coût des prestations en cette période inflationniste ?**
* **Quelle est la décomposition de vos prix ?**

* **Les références suivantes sont-elles employées ? ou d’autres ?**
* Bordereau de colisage : *Si l'acheminement principal s'effectue par voie routière ou combinée, l'ensemble des prestations de transport est calculé sur la base de la voie routière, si celle-ci est à l'avantage du Titulaire. La conversion en poids taxable se fait sur la base de 1760 kilogrammes par mètre-plancher.*
* Cotation : *Le Titulaire tient compte du poids total de l’envoi ainsi que de son volume net, en mètres- cubes (Longueur x Largeur x Hauteur), tel qu’indiqué sur le "bordereau de colisage".*

*Les rapports volume/poids à retenir sont les suivants :*

* *pour un transport maritime, routier ou combiné : 3 mètres-cubes pour une tonne ;*
* *pour un transport aérien : 6 mètres-cubes pour une tonne.*

*Le calcul consiste à diviser le volume, en décimètres-cubes, par 3 ou par 6 pour aboutir au "poids minimum taxable " (PMT), en kilogrammes. Si celui-ci est supérieur au poids réel, il est retenu comme "poids taxable".*

* **Quel est le poids minimum instauré ?**
* **Quel(s) indices de révision des prix vous paraissent le plus adaptés à ce type de prestations ?**
* **Utilisez-vous l’indice « HZ des *« taux de salaire horaire des ouvriers et des employés - Transports et entreposage (NAF rév. 2, niveau A38 HZ) - Base 100 au T2 2017 »* ? ou un autre ?**
* **Vos éventuels sous-traitants sont-ils également couverts par un contrat d’assurance en cours de validité ?**

**Mise en place du marché**

* **Quels sont les points de vigilance en termes de calendrier pour permettre la mise en place du marché en juin 2026 ?**

**Complément d’information :**